



Suite au vol de mon scooter

Par **bambis83**, le **30/05/2008** à **04:53**

Je suis dans des difficultés sans fin et je vais perdre mes emplois qui me permettaient de survivre.

Comme, deux mois après, il n'a toujours pas été retrouvé , l'assurance m'a remboursé 552€ sur 1650.

Existe-il une association de victimes qui pourrait m'aider à en racheter un, sans pour cela avoir retrouvé l'auteur et lui faire un procès ? Je signale que je n'ai pas droit au crédit.

Merci
Bambis